



GUIDE *des* *RELATIONS* *INTERPERSONNELLES* *en* *MILIEU* *SCOLAIRE*

Ce guide contient un ensemble de principes qui sont acceptés par l'AEFNB comme devant mener à une pratique de saines relations interpersonnelles en milieu scolaire. Les principes qui sous-tendent ce guide sont définis à l'intention du personnel enseignant. Ils sont toutefois d'ordre assez général pour s'appliquer à l'ensemble du personnel scolaire et aux élèves.

Le guide des relations interpersonnelles en milieu scolaire vise à créer un environnement de travail et d'apprentissage agréable et à maintenir l'intégrité qui doit caractériser nos écoles. Il expose des principes de respect, de justice et d'équité auxquels tout le monde a droit. Les personnes qui souscrivent à ces principes s'engagent à les adopter dans leurs rapports avec les autres.

Principe 1

Respecter la dignité, la liberté et l'intégrité des autres

Chaque personne doit être considérée selon son individualité. On ne doit jamais oublier que les autres personnes que l'on côtoie sont des individus au même titre que soi-même. Si certaines personnes ne respectent pas la dignité des autres sous quelque aspect que ce soit, on a le droit d'intervenir. À l'école, on se doit de respecter les principes fondamentaux d'honnêteté, d'intégrité et de respect des droits de la personne fondés sur l'égalité et la non-discrimination.

Principe 2

Éviter tout geste, commentaire ou attitude de nature injurieuse, ironique, menaçante, obscène ou provocatrice à l'endroit ou au sujet d'une personne

On devrait démontrer de la sensibilité à l'égard des autres. Une farce répétée ou déplacée peut blesser et être à son détriment. Le milieu

scolaire étant particulièrement crucial en ce qui a trait à la transmission de valeurs sociales, il devrait donner l'exemple. Le modèle que l'on représente doit être celui que l'on veut projeter. Adopter une attitude respectable dans nos relations humaines, c'est faire preuve de civilité et de professionnalisme.

Principe 3

Éviter tout langage et tout écrit sexistes ou susceptibles de heurter les sensibilités

Toute communication véhicule un message qui se doit de valoriser la totalité de la personne. La personne doit sentir que la réalité décrite par l'écriture et le langage la concerne, s'adresse à elle. Employer des mots ou des formulations qui excluent sans équivoque les membres d'un sexe ou traitent les femmes et les hommes de façon inégalitaire entrave l'évolution. Déssexualiser ses textes et son langage, c'est reconnaître l'é-gale importance de la contribution des femmes et des hommes dans tous les domaines de l'activité humaine.

Principe 4

Cultiver de bonnes relations avec les autres

Tout le monde a besoin d'être reconnu, respecté et accepté par les autres. Sans cette reconnaissance, on a le sentiment de ne pas valoir grand chose. Les rapports que l'on entretient avec les autres devraient se fonder sur des principes de probité, de crédibilité et de confiance mutuelle. En adoptant une attitude professionnelle qui consacre la reconnaissance de ces principes, on exerce une bonne influence dans l'école et sur les personnes qui la fréquentent.

Principe 5

Adopter un comportement qui évite toute forme de harcèlement

Le public s'attend à ce que l'école reflète un code de conduite conforme à la norme et qui soit exemplaire à ses yeux. Faire preuve de vigilance quant à son comportement envers les autres s'impose. Tous les êtres humains ont droit, qu'ils soient de l'un ou de l'autre sexe, d'être protégés contre toute forme de harcèlement. Les relations fondées sur

le consentement mutuel ne constituent pas du harcèlement; cependant, une suite de remarques ou de comportements blessants que l'on sait ou soupçonne être indésirables est définie comme du harcèlement. Toute forme de harcèlement constitue un manquement au principe de respect et de dignité de la personne et compromet son droit de vivre dans un environnement sain et non discriminatoire. Le harcèlement sexuel et personnel est coercitif et unilatéral, c'est une chose à proscrire.

Principe 6

N'exprimer que des critiques judicieuses et opportunes à l'égard des autres

On doit s'abstenir de dénigrer qui que ce soit et faire preuve de discernement dans tout jugement porté sur ce que sont ou font les autres. Le questionnement et la réflexion doivent amener les personnes à se faire une opinion qui leur est propre. Lorsque les autorités sollicitent qu'une personne porte un jugement sur une autre personne, on a l'obligation d'être à la fois juste et objectif envers ces autorités et envers cette autre personne.

Principe 7

Traiter les autres d'une façon juste, impartiale, équitable et modérée

Tout le monde a droit d'être traité équitablement et d'être considéré à sa juste valeur. C'est agir judicieusement que de faire attention de ne pas blesser la susceptibilité d'une personne et de tenir compte à la fois de ses droits individuels et des circonstances. Nos relations avec les autres devraient être empreintes de ces qualités.

Principe 8

S'imposer une discipline personnelle

Notre comportement est dicté par notre conduite et nos actions envers les autres. C'est en fonction de cette conduite et de ces actions que l'on doit s'imposer une discipline personnelle. Notre règle de conduite devrait nous guider dans notre croissance personnelle. En milieu scolaire comme ailleurs, l'autodiscipline se reflète en donnant le meilleur de soi-même.